



L'entrée au lycée ou lycée professionnel : comment ça marche



Votre enfant est en classe de 3^e ou 2^{de}. A la rentrée 2017, il veut continuer ses études dans un lycée général, technologique ou professionnel ? Pour avoir une place, vous devez passer par la procédure informatisée « Affelnet Lycée » (Affectation des élèves par le Net) qui gère les entrées en formation.

Pour qui ?

Les élèves qui demandent une affectation en 2^{de} Générale et Technologique (GT) et dans les formations à capacité limitée : la 2^{de} professionnelle, la première année de CAP, la classe de première technologique, la classe de première professionnelle, ainsi que certains enseignements de 2^{de} GT.

Dans le département du Puy-de-Dôme, « Affelnet Lycée » traite toutes les demandes de scolarisation dans un établissement public des ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture.

Quand ?

Les différentes étapes de cette procédure se déroulent entre fin mai et fin juin, mais la réflexion sur le projet d'orientation et le dialogue avec les équipes du collège ou du lycée commencent bien avant.

Quelques formations (sportives, internationales...) ont un mode de recrutement particulier : entretiens, tests qui donnent lieu à l'attribution

d'une note supplémentaire prise en compte dans le barème.

Pour ces formations, renseignez-vous le plus tôt possible (mars/avril) auprès des établissements concernés.

Les résultats des affectations seront communiqués aux jeunes et à leurs familles le 30 juin 2017.

Comment ça marche ?

Après le conseil de classe du 3^e trimestre, les vœux définitifs sont saisis par l'établissement d'origine de l'élève.

Le logiciel propose une place (affectation) à l'élève en prenant en compte de nombreux critères : ses choix, son nombre de points qui est le total de différents barèmes (résultats scolaires, bonus du 1^{er} vœu, zone géographique, élève boursier...) ainsi que les capacités d'accueil (le nombre de places) dans les formations demandées.

Attention : vous pouvez être sur « liste supplémentaire ». Cela signifie qu'aucune place correspondant à vos vœux n'a pu vous être proposée. Il vous faudra alors contacter rapidement l'établissement où vous étiez scolarisé et/ou vous rendre au CIO le plus proche.

Quoi de neuf à la rentrée 2017 ?

Une augmentation du nombre de vœux possibles (5 au lieu de 3) ; la prise en compte des compétences scolaires acquises (dans le cadre du livret scolaire unique) ; la saisie des vœux apprentissage (uniquement pour le CFA de l'éducation nationale).

Le calendrier des opérations est commun aux 3 académies de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette procédure pouvant vous paraître complexe, les COP sont à votre disposition dans votre collège ou au CIO pour vous accompagner et répondre à vos questions mais également pour vous aider à choisir les formations et à réfléchir au classement de vos vœux.

La brochure : « Après la 3^e » est distribuée à tous les élèves de 3^e et téléchargeable sur le site de l'Onisep Auvergne. Consultez-la sans modération !

EN SAVOIR PLUS

Coordonnées de tous les centres d'information et d'orientation (CIO) sur le site ac-clermont.fr rubrique ORIENTATION.